

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Aux personnes concernées par le projet de règlement suivant :

- Règlement 2012-225 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dimensions et la superficie minimales des résidences de villégiature.

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le Conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2012, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE la modification du règlement de zonage vise toutes les zones du plan de zonage;

QU' une illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton, aux heures régulières de bureau;

QU' une consultation publique sur ce règlement aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent, le 1^{er} octobre 2012, 20 h, au cours de laquelle sera expliqué le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 septembre 2012.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 septembre 2012)

AVIS PUBLIC DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 1^{er} octobre 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{ère} demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 23, rue Roy à Carleton, sur le lot 3 547 956 du cadastre du Québec.

La demande consiste à agrandir la maison mobile située au 23, rue Roy à Carleton. L'agrandissement prévu aurait une superficie de 47,56 m² et rapporterait la largeur du bâtiment à 8,58 m, alors que le règlement de zonage prévoit que pour une maison mobile, il est permis d'agrandir au maximum de 9 m² pour une largeur totale de 6 m.

2^e demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 162A, route 132 Ouest à Saint-Omer, sur le lot 3 887 367 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recul arrière du bâtiment située au 162A, route 132 Ouest à Saint-Omer qui est de 4,68 m, alors que le règlement de zonage prévoit 9 m et d'accepter que le bâtiment secondaire se retrouve en cour avant, malgré que le règlement de zonage ne permette pas qu'un bâtiment secondaire soit implanté en cour avant.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 septembre 2012.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 7 septembre 2012)

CINÉTOILE

Comme premier film de la saison, Cinétoile vous propose ***Rebelle***, le vendredi 14 septembre. – Konoma, une adolescente de 14 ans, raconte à l'enfant qui grandit dans son ventre l'histoire de sa vie depuis qu'elle fait la guerre : tout a commencé à 12 ans, lorsqu'elle a été enlevée. « Kim Nguyen, scénariste et réalisateur, s'est inspiré de faits réels pour l'écriture de ce film qui dépeint la dure réalité des enfants soldats ».

Au programme le vendredi 29 septembre : ***Intouchables***, une comédie de Éric Toledano et Olivier Nakache, inspirée d'une histoire vraie. – À la suite d'un accident de parapente, un riche aristocrate engage comme aide à domicile un jeune de banlieue tout juste sorti de prison. Deux univers vont se télescoper, s'approprier, pour donner naissance à une amitié aussi dingue, drôle et forte qu'inattendue, une relation unique qui fera des étincelles et qui les rendra ... intouchables.

Au Quai des arts, à 20 h.

Pour information : 418 364 6822, poste 370.

Tarifs :

- Entrée générale : 8 \$
- Étudiant : 5 \$
- Ciné-carte : 25 \$ (4 films)

DE NOUVEAUX PANNEAUX DANS LES SENTIERS PÉDESTRES DE CARLETON-SUR-MER

L'an passé, la Ville de Carleton-sur-Mer a pris l'initiative d'implanter une douzaine de panneaux d'interprétation dans le réseau de sentiers pédestres de Carleton-sur-Mer. Comme vous pourrez le constater en parcourant les différents sentiers, ces panneaux sont uniques, puisqu'ils ont un caractère poétique et historique.

La collaboration de l'auteur Sylvain Rivière, qui a recensé des textes d'écrivains gaspésiens qui mettent en valeur l'arrière-pays gaspésien et les nombreuses ressources naturelles que nous y retrouvons, a été essentielle à ce projet. Par la suite, nous avons approché des artistes gaspésiens en arts visuels qui ont illustré de belle façon les propos des écrivains.

Récemment, la Ville de Carleton-sur-Mer a ajouté 8 panneaux d'interprétation dans le réseau de sentiers pédestres (Éperlan, Monti, Chikanki, Trait-Carré, Rescapé), pour un total de 20! Nous vous invitons à découvrir ces panneaux qui embelliront nos sentiers et qui agrémenteront votre randonnée!

Les auteurs : Noël Audet, Gilles Bélanger, Marie-Christine Bernard, Françoise Bujold, Jacques Cartier, Samuel De Champlain, Daniel Deshaimes, Jean Ferguson, Madeleine Gagnon, Suzanne Guité, Blanche Lamontagne, Bertrand B. Leblanc, Rachel Leclerc, Chrestien Leclercq, Francis Pelletier, Louise Pouliot, Sylvain Rivière, Carmen Roy, Gérard R. Thériault, Gemma Tremblay.

Les artistes en arts visuels : Nathalie Boissonnault, Claude Côté, Gilles Côté, Fernande Forest, Yolande Fortin, Noëlla Gagné, Marie-Josée Gagnon, Arnold Flynn, Yves Gonthier, Maurice Joncas, Stella Joncas-Veillet, Mylène Henry, Renée Henry, Johanne Landry, Dominic Madgin, Claude Paquette, Gil Pîtres, Rachel Thibeault, Marie-Josée Tommi.

Pascal Alain

Directeur loisir, culture, tourisme